Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

PROCES VERBAL
SEANCE du 9 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 9 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :
Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Sylvie FOURNIÉ, Stéphanie PROST, Violaine KANMACHER, Lorène LAX-COMERRO.
MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Romain TEILLON, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Karine RHONE, Bochra KINGET. MM Joël GARÇON, Frédéric JOIRON.

Membres du Conseil Municipal absents :

M. Serge BORDEL été désigné secrétaire de séance et Mme Gaëlle JUGE en tant qu'auxiliaire.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Site de Quirieu : marché de travaux maison forte
- Décisions modificatives – budget M57 2025
- Convention d'occupation précaire – bâtiment ancien garage communal
- Achat matériel service technique
- Achat véhicule service technique
- Questions diverses :
  - Informations diverses
  - Parole aux commissions

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du CM en date du 22/07/2025

1) Thierry MERLE
2) Stéphanie PROST
3) Sylvie FOURNIE
4) Myriam BLAEVOET
5) Serge BORDEL
6) Angélique SIMON
7) Eric VIENOT DE VAUBLANC
8) François ALMODOVAR
9) Romain TEILLON

10) Violaine KANMACHER
11) Lorène LAX-COMERRO
12) Frédéric GONZALEZ

Début de la séance à 19H08.
Le Quorum est atteint.

OBJET : Maison forte du site médiéval de Quirieu : attribution lot marché de travaux « Restauration de la tour ronde de la maison forte »

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC se retire et ne prendra pas part au vote.

M. BORDEL trouve que cet investissement est une aberration, car il s'agit de rénover un bâtiment appartenant à un « privé » et cela même s'il est couvert par un bail emphytéotique. Où sont les économies ?

M. le Maire précise qu'il est question de la mise en application du plan de gestion de l'ENS.
Il s'agit ici de l'attribution du marché, dans la continuité de ce qui a été validé.
Les travaux portent sur les parties rénovées qui posent maintenant problème.

Les travaux commenceraient début 2026.
Fin du bail emphytéotique été 2026.

Dans le cadre du diagnostic patrimonial qui a été réalisé sur les éléments bâtis du site de Quirieu, certains éléments de restauration prioritaires ont été mis en avant.

Il a été procédé à un avis d'appel d'offres, pour le marché de travaux à lot unique, suivant la procédure adaptée. Un avis d'information simplifié a été adressé à la plateforme de mise en ligne www.emarchespublics.com le 3 avril 2024 et paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 11 Avril 2024. 4 offres ont été réceptionnées.

Après vérification des offres et du rapport d'analyse du Maître d'œuvre, la commission a décidé d'attribuer les lots du marché de travaux de la manière suivante :

Lot 1	Attributaire	Montant HT
Maçonnerie – Pierre de taille	SAS JACQUET – 316 rue Gypse 38780 ESTRABLIN	80 179.35 €

M. le Maire propose à l'assemblée de :

SUIVRE l'avis du bureau de Maitrise d'Œuvre,
DÉSIGNER l'attributaire de la manière suivante :

Lot 1	Attributaire	Montant HT
Maçonnerie – Pierre de taille	SAS JACQUET – 316 rue Gypse 38780 ESTRABLIN	80 179.35 €

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 10 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention,

DÉCIDE de suivre l'avis du bureau de Maitrise d'Œuvre,

DÉSIGNE l'attributaire de la manière suivante :

Lot 1	Attributaire	Montant HT
Maçonnerie – Pierre de taille	SAS JACQUET – 316 rue Gypse 38780 ESTRABLIN	**80 179.35 €**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

OBJET : Décision modificative n°2 Budget M57 exercice 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à des régularisations d'écritures comptables issues d'un exercice antérieur, il y a lieu de procéder à une décision modificative.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget prévisionnel voté pour l'exercice 2025,
Considérant que les crédits inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 041 sont inexistants ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement comptable entre les chapitres suivants :

Chapitre	Section	Article	Crédits
041	Dépenses investissement	231 – immobilisations corporelles en cours	+ 49 633.75€
041	Recettes investissement	238 – avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 49 633.75€

M. le Maire propose à l'assemblée de :

D'AUTORISER la décision modificative suivante :

Chapitre	Section	Article	Crédits
041	Dépenses investissement	231	+ 49 633.75€
041	Recettes investissement	238	+ 49 633.75€

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. le Maire précise qu'il s'agit ici du marché du stade.
Cela concerne l'acceptation d'une avance forfaitaire au profit de l'entreprise LAQUET qui lui a permis d'acheter du matériel sans puiser dans ses fonds propres.
Cela ne change pas les montants du marché mais seulement un changement de chapitre et des écritures comptables.
M. VIENOT DE VAUBLANC demande quel était le montant total pour le matériel.
M. le Maire précise que le montant était de 712 000€ HT (environ 900 000€ TTC) pour l'enveloppe globale concernant le projet.
Les demandes de versement d'acompte ou de solde des subventions attribuées sont en cours.
(495 000€ de subventions + FCTVA).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE d'autoriser la décision modificative suivante :

Chapitre	Section	Article	Crédits
041	Dépenses investissement	231	+ 49 633.75€
041	Recettes investissement	238	+ 49 633.75€

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

OBJET : Décision modificative n°3 budget M57 exercice 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à des régularisations d'écritures comptables issues d'un exercice antérieur, il y a lieu de procéder à une décision modificative.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget prévisionnel voté pour l'exercice 2025,
Considérant que les crédits inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 040 et 042 sont insuffisants ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement comptable entre les chapitres suivants :

Chapitre	Section	Article	Crédits
042	Dépenses fonctionnement	681 – immobilisations corporelles en cours	+ 286.36€
011	Dépenses fonctionnement	6288 – autres services extérieurs	- 286.36€
13	Recettes investissement	1321-10006 subventions ETAT	- 286.36€
040	Recettes investissement	280411511 – subventions d'équipement versées	+ 286.36€

M. le Maire propose à l'assemblée de :

D'AUTORISER la décision modificative suivante :

Chapitre	Section	Article	Crédits
042	Dépenses fonctionnement	681 – immobilisations corporelles en cours	+ 286.36€
011	Dépenses fonctionnement	6288 – autres services extérieurs	- 286.36€
13	Recettes investissement	1321-10006 subventions ETAT	- 286.36€
040	Recettes investissement	280411511 – subventions d'équipement versées	+ 286.36€

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une opération d'amortissement.
Auparavant on amortissait l'année suivante et maintenant il faut amortir immédiatement.
Il s'agit d'une régularisation TRESORERIE.

Cela concerne le matériel « vélo » acheté en collaboration avec la CCBD pour aménager la carrière de Quirieu, dans le cadre du développement de la VIA RHONA.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE d'autoriser la décision modificative suivante :

Chapitre	Section	Article	Crédits
042	Dépenses fonctionnement	681 – immobilisations corporelles en cours	+ 286.36€
011	Dépenses fonctionnement	6288 – autres services extérieurs	- 286.36€
13	Recettes investissement	1321-10006 subventions ETAT	- 286.36€
040	Recettes investissement	28041511 – subventions d'équipement versées	+ 286.36€

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

OBJET : Convention d'occupation précaire d'un bâtiment communal

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une entreprise, installée sur la commune, suite à un incendie dans leurs locaux professionnels nécessitant d'importants travaux de réparation et un relogement temporaire.

Considérant que le bâtiment communal dénommé – ancien garage communal est actuellement vacant, en attente de travaux de réfection ou destruction, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre ce bâtiment à disposition de la société, par le biais d'une convention d'occupation précaire.

La durée de cette convention est de 5 mois, du 1er octobre au 28 février 2026 renouvelable en cas de besoin. M. le Maire propose de fixer la redevance mensuelle à 400.00€ (quatre cent euros).
M. le Maire propose à l'assemblée de :

D'APPROUVER les termes de convention d'occupation précaire d'un BATIMENT communal octroyé à la SARL GARÇON-PEYRONNET entreprise d'électricité, pour une durée de 5 mois renouvelable en cas de besoin, moyennant une redevance mensuelle de 400.00€ (quatre cent euros).

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE les termes de convention d'occupation précaire d'un bâtiment communal octroyé à la SARL GARÇON-PEYRONNET entreprise d'électricité, pour une durée de 5 mois, renouvelable en cas de besoin, moyennant une redevance mensuelle de 400.00€ (quatre cent euros).

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

OBJET : Achat de matériel pour les services techniques : broyeur d'accotement

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°37-2025 du 22 juillet 2025 et la décision d'acquisition d'un nouveau tracteur.

Depuis, c'est le broyeur d'accotement qui est hors d'usage. Le remplacement de ce matériel étant jugé plus important par le responsable des services techniques, il a été décidé que l'achat du tracteur VALTRA est repoussé à l'exercice 2026 afin de pouvoir racheter un broyeur rapidement.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que la gestion des biens communaux relève de la compétence du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les diverses propositions reçues pour l'achat d'un nouveau broyeur d'accotement.

M. le Maire propose à l'assemblée de :

D'ACCEPTER les termes de la proposition faite par la SARL GUILLERMIN Père et Fils à LHUIS, pour le prix de 8 000.00€ HT (huit mille euros hors taxes)

D'AUTORISER la dépense au Budget communal 2025,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Finalement après concertation avec le service technique, il a été convenu que le broyeur d'accotement est prioritaire. Donc l'achat du tracteur est reporté à 2026.
Cela permettra de réaliser la campagne d'élagage prévue à l'automne.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les diverses propositions reçues pour l'achat d'un nouveau broyeur d'accotement.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE les termes de la proposition faite par la SARL GUILLERMIN Père et Fils à LHUIS, pour le prix de 8 000.00€ HT (huit mille euros hors taxes)

AUTORISE la dépense au Budget communal 2025,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

OBJET : Achat d'un véhicule pour les services techniques : FORD TRANSIT COURRIER

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que la gestion des biens communaux relève de la compétence du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les diverses propositions reçues pour l'achat d'un nouveau véhicule et la reprise du PEUGEOT Partner.

M. le Maire propose à l'assemblée de :

D'ACCEPTER les termes de la proposition faite par la SAS GRENARD 46 Route de Dortan à OYONNAX, à savoir :

- Prix d'achat : **22 754.76€ TTC** (vingt-deux mille sept cent cinquante-quatre euros soixante-seize cts)
- Offre de reprise ancien véhicule : **3 500€ TTC** (trois mille cinq cent euros)

D'AUTORISER la dépense au Budget communal 2025,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE les termes de la proposition faite par la SAS GRENARD 46 Route de Dortan à OYONNAX, à savoir :

- Prix d'achat : **22 754.76€ TTC** (vingt-deux mille sept cent cinquante-quatre euros soixante-seize cts)
- Offre de reprise ancien véhicule : **3 500€ TTC** (trois mille cinq cent euros)

AUTORISE la dépense au Budget communal 2025,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

1) <u>Dépôts sauvages sur la commune</u>

Les services techniques ont dû intervenir plusieurs fois lors des 2 semaines précédentes pour évacuer des déchets de construction ou d'activité.
Des documents trouvés sur place ont permis d'identifier 2 auteurs.
La gendarmerie a constaté sur place.
Une amende pour le premier (300 €)
Un dépôt de plainte pour le second. RV en gendarmerie jeudi matin.
Il est à noter que ce ne sont pas des personnes de la commune.

2) <u>Problèmes d'incivilités sur le parking des Sources.</u>

Des jeunes gens utilisent régulièrement cet espace pour se réunir, jouer aux boules, … Des riverains font remonter des problèmes de bruit et se plaignent de l'impossibilité de discuter avec les auteurs.
Afin de réduire ces problèmes, les armoires électriques seront mises en sécurité, empêchant l'allumage intempestif des candélabres.
M. VIENOT DE VAUBLANC constate qu'il est dommage que ce soit la commune qui subisse les coûts occasionnés.

3) <u>Recrutement de personnel</u>

Afin de renforcer et encadrer le service périscolaire, Mme Marion GOUJU a été recrutée sur le poste de coordinatrice. Elle commence demain (10/09/2025). Elle remplace en nombre Nadège Guiffray qui n'a pas prolongé son contrat.

Mission de rédiger un projet éducatif conformément aux objectifs de l'équipe municipale– Etape en dessous un PEDT.
C'est une personne d'expérience qui a déjà exercé ces missions dans plusieurs collectivités (Isle d'Abeau, CC Bièvre-Valloire, …) Les échanges que nous avons eus nous confirme qu'elle va apporter de la rigueur et une nouvelle façon de fonctionner dans ce service important.

Mme Marie-Daniella BAZAN a été recrutée pour compléter le service périscolaire. Elle interviendra sur 20h/semaine en remplacement d'Enola Mans qui a réussi le concours de la gendarmerie.

4) Vidange des étangs COTTE

Le samedi 15 novembre le matin. Présence des services du Département
Besoin d'une quinzaine de personnes pour effectuer le ramassage des filets.
Il est convenu qu'une partie des poissons retirés des étangs sera déposée à l'étang de Prailles, dans l'étang de l'espace Les Sources et dans le Lac Dauphin, avec l'accord du propriétaire.
Le reste sera récupéré par un pisciculteur.
Est-ce qu'il est envisageable de remettre des poissons au lac Dauphin propriété de M. VIENOT DE VAUBLANC ?
Eric VIENOT DE VAUBLANC se renseignera si c'est possible.
Mme KANMACHER propose d'en remettre aussi à Chogne.

5) Rencontre avec Esprit de famille. Assemblée Générale de l'association.

Pour son AG 2025, l'association Esprit de famille avait invité des personnes représentant les services du territoire mais également des professionnels de santé.
Etaient présents, entre autres, Mme Nora CHEBBI, VP à la CCBD, accompagnée de Mélanie VACHER, DGA à la petite enfance, M. Olivier LIBERELLE, DG des services du Département, Mme PIOT de la CAF, des représentants de l'ESCPP…
La mairie était représentée par 6 élus.
La présentation a porté essentiellement sur le projet de pôle médico-social pour lequel nous sommes partenaire.
Les débats qui ont suivi la présentation ont fait ressortir plusieurs interrogations, sur la vision portée par l'association.
De manière unanime et sans concertation, il ressort que la part faite au médical dans la répartition des locaux est insuffisante et qu'il faudra revoir la distribution à l'intérieur du bâtiment.
Le montage financier du projet semble approximatif, le résultat (prévisionnel de l'exercice faisant apparaître un déficit de 31 000 €).

Il a été convenu que l'association serait reçue par le Département, par la CCBD, par la CAF et par la mairie pour valider le projet définitif. Il est certain que s'il n'a pas été tenu compte des demandes faites, le projet ne correspondra pas aux attentes de la collectivité, à savoir un équilibre entre social et médical, et qu'il sera difficile de donner un accord en l'état.

Mme KANMACHER s'interroge car la mairie impose une partie « médicale » et les partenaires alertent sur la difficulté à toucher les partenaires médicaux / professionnels de santé.
Pas de concurrence à la MSP de Montalieu-Vercieu.
M. le Maire souligne un problème de calibrage.
Ce projet nécessite une vigilance et une attention particulière.

6) Remise en état de la carrière FETAISE

Dossier de présentation envoyé par la société VICAT lundi 8 septembre. Le dossier sera transmis aux élus qui le souhaitent. Ils pourront faire remonter leurs remarques.
Un échange sur le sujet est prévu lors du prochain CM.
Une note en retour sera alors transmise à VICAT.

7) Élections municipales

Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Dates à retenir
RDV RTE : vendredi 10 Octobre 2025 à 14H en Mairie
Colis des anciens : samedi 13 décembre
Repas des agents : vendredi 19 décembre
Vœux de la municipalité : samedi 17 janvier.

Paroles aux élus :

Mme LAX-COMERRO demande à quel moment peut-on organiser la visite de VICAT ?
M. le Maire sollicitera l'entreprise.

Thierry MERLE :

- Travaux bibliothèque avancent bien
  Bémol : Moquette mise en place et taches constatées suite aux travaux
- Réception des travaux reportées au 23 Septembre.
- Boite à clés déplacée et installée sur l'arbre : trouver un autre endroit (Mme KANMACHER fera un mail).
- Réunion calendrier des fêtes vendredi 05/09 : beaucoup de monde.
  Proposition d'un forum des associations organisé par le comité des fêtes en Juillet.

M. le Maire évoque des sollicitations du comité des fêtes pour des festivités non portées par la Mairie auparavant (ex : DJ réveillon …)
Mme KANMACHER précise qu'il faudra éclaircir les choses avec le comité des fêtes.

Mme Stéphanie PROST

- Utilisation du City Park par le centre de loisirs – le partage des espaces est compliqué.
  M. MERLE ira leur dire.

Myriam BLAEVOET et Sylvie FOURNIE :

- Activités d'été (difficultés de rentrer en contact avec les ados)
- Repas des Ainés le 24/08
- Colis des ainés en préparation - EYMET VILLAGE – Choix vendredi 12/09
- Question sur l'abri de bus à Quirieu + bande piétonne au Rolland ?
  M. MERLE n'a toujours pas de nouvelles

SIMON Angélique :

- Question de la mise à disposition de salles pour les réunions des associations : Mairie, Mairie Provisoire, Maison LARRIVE …

  Il est soulevé plusieurs difficultés pour la mise à disposition de locaux : rédaction de règlements d'utilisation ou mise à disposition / gestion du planning / Remise de clés / Fournir des attestations d'assurance/ non stockage de matériel / Entretien / Mise en service du chauffage....

  Ce besoin concernerait plusieurs associations :

  - ✓ Comité des fêtes
  - ✓ AJVB
  - ✓ Esprit de famille
  - ✓ APE …

  Il est difficile de trouver une solution à l'heure actuelle.
  Réflexion globale à mener sur cette thématique.

- Quels sont les délais pour les travaux « Route de Boulieu » ?

M. MERLE précise que FAF TP fera les travaux fin Octobre avec les adaptations demandées.

François ALMODOVAR :
Contact avec la CCBD pour réaliser de la signalétique pour indiquer la « carrière de Quirieu » et les services disponibles sur la VIA RHONA = pour le moment pas d'intervention.
Il est convenu que l'on demandera à Florian SOUILLET de faire un panneau indiquant (abri / point d'eau …).
Serge BORDEL souligne qu'il faudrait sécuriser l'aire de jeux à la « carrière de Quirieu » car il n'y a pas de barrières pour la protéger des véhicules. D'autre part, est-il nécessaire de conserver les 2 barrières successive à l'entrée du site ?

Eric VIENOT DE VAUBLANC :
Demande que les PV des conseils municipaux de 2025 soient mis en ligne.
Le secrétariat transmettra à Violaine et François, qui demanderont au prestataire de faire la mise en ligne.

Romain TEILLON :

- Gens du voyage : Intervention le 24/06 chez MERLE pour couper 2 branches – Facturé 300€ et pas d'évacuation des déchets. Question de la police municipale.
  M. le Maire rappelle que c'est la création d'un service proprement dit, qui a un coût important. Question soulevée en CCBD pour la création d'une police municipale intercommunale.

- Concernant l'acquisition du tracteur, est-ce que l'option FOURCHE a été retenue ?

Violaine KANMACHER :
Collecte d'articles pour le bulletin municipal lancée (Date limite fin Octobre).

Prochaine réunion le 14 Octobre 2025.
Fin de la séance à 21H40

Conseil Municipal en date du 9 Septembre 2025

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine ----------EXCUSÉE----------	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Bochra KINGET ----------EXCUSÉE----------	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël ---------- EXCUSÉ----------	M. Frédéric JOIRON ---------- EXCUSÉ----------
M. MERLE Thierry	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric